



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 16 mars 2026
Affichage de la convocation : 16 mars 2026
Délibération 2026-03-012
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Michel OUDIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Michel OUDIN**, Doyen d'âge.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absents :

-

Absents excusés :

Mme Natacha VAIRELLES mandataire Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR
formant la majorité des membres en exercice.

Ouverture du Conseil Municipal et désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité de **DESIGNER** M. Chris MANIERI-BIGORGNE pour remplir les fonctions de secrétaire **pour cette séance du 20 mars 2026.**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27	0	0	0

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 23 mars 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,

Arnaud RAYMOND
2026.03.23 19:28:01 +0100
Ref:10686324-16114040-1-D
Signature numérique
Le Maire

Arnaud RAYMOND